

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 56 (1911)  
**Heft:** 6

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le Génie aux inondations de 1910.

---

Les inondations de l'an passé ont nécessité la mise sur pied d'une grande partie de nos troupes du génie. L'exposé ci-après permettra de se rendre compte des principaux travaux exécutés par elles.

Des mois pluvieux avaient précédé les inondations, et ces pluies, survenant en même temps que la fonte des neiges, faisaient prévoir que fleuves et lacs gonfleraient considérablement. Mais la violence et la rapidité avec laquelle les eaux, vers la mi-juin, sortirent de leurs lits, surprirent tout le monde; le Rhin, la Reuss et l'Aar virent leurs affluents grossir tous en même temps et presque aussitôt déborder.

Les pompiers, partout rassemblés au son du tocsin, s'efforcèrent, de concert avec des volontaires, d'arracher aux éléments leurs premières victimes; mais on ne tarda pas à reconnaître qu'en bien des endroits ces secours ne suffisaient pas et que les efforts des sauveteurs ne sauraient résister à un long combat contre les eaux. Certains cantons firent alors usage de leur droit de lever des troupes. Le département militaire suisse, de son côté, dirigea sur les points les plus menacés les troupes au service à ce moment-là et fournit une aide efficace en levant des troupes du génie dans les cantons les moins éprouvés par les hautes eaux.

La mobilisation dut se faire d'un jour à l'autre, sans avertissement aucun, et la rapidité avec laquelle elle s'effectua permet de constater que notre organisation militaire atteint son but; les hommes faisant partie des troupes mises sur pied sont prêts à accourir au premier appel, alors même